

ville devrait faire l'habit sur mesure. Est-ce là la façon dont nous procédons, ici aussi ?

Le PRÉSIDENT: D'après ses attributions, le Comité n'a pas le droit de proposer une dépense d'argent. Seule la Chambre possède ce privilège. Mais on m'apprend que, dans notre rapport, nous pouvons faire des recommandations relativement à n'importe quel poste ou division des ministères. Ensuite, la Chambre étudie la recommandation en question et elle décide de la ligne de conduite à suivre à l'endroit de ces prévisions de dépenses.

Avec l'approbation du Comité, je suggère que lorsque le moment sera venu de préparer notre rapport, ces recommandations soient réunies toutes ensemble au lieu de faire l'objet de rapports séparés.

M. HALES: Supposons qu'en cours de route nous trouvions qu'un poste ou deux semblent trop élevés. A ma connaissance, personne n'a encore suggéré qu'on fasse une réduction.

Le PRÉSIDENT: C'est là votre privilège, monsieur Hales.

M. HALES: C'est pourquoi j'ai posé la question. J'essaie de me représenter à quoi sert notre Comité si nous ne faisons pas de réductions de temps à autre. Jusqu'ici, nous avons posé quelques questions et on nous a répondu, mais je n'ai pas encore vu qu'on ait retranché un simple petit 5 sous, jusqu'à présent.

Le PRÉSIDENT: Cela relève de notre Comité et c'est là son attribution. S'il voit un endroit précis où il désire faire une réduction, il est de mise de présenter une proposition qui sera incluse dans notre rapport, à condition qu'elle ait été approuvée par le Comité.

M. HALES: C'est pourquoi je désirais tirer l'affaire au clair.

M. PEARSON: Quant aux prévisions de dépenses qui ont trait plus précisément aux frais des familles et aux frais de déménagement, la somme prévue pour l'an dernier se chiffrait à \$6,289,000, et, de celle-ci, on a dépensé, à ce qu'on nous dit, la somme de \$5,700,000.

Le ministère compte-t-il de ce que, grâce à la réduction de \$300,000 réalisée l'an dernier à même la somme qui a été réellement dépensée, il pourra subvenir aux frais de voyage et de déménagement pour l'année en cours, et si tel est le cas, quelle est la raison d'être de cette réduction particulière pratiquée à même une dépense régulière ?

M. MILLER: L'un des principaux objectifs mentionnés ici, c'est-à-dire la façon dont procèdent les gouvernements municipaux dans les efforts qu'ils font pour contrôler les dépenses de voyage, c'est précisément ce qui a eu lieu l'an dernier. Nous avons demandé à la marine d'agir ainsi afin de voir si elle ne pourrait maintenir à un bas niveau, par exemple, les frais de voyage et de déménagement subis par les personnes qui relèvent d'elle, et la marine a convenu d'essayer de mettre en pratique notre suggestion avec le montant réduit qu'elle a à sa disposition pour l'année qui commence.

M. McCLEAVE: Cela veut-il dire que le personnel de la marine voyage moins d'un bout à l'autre du pays ou cela veut-il dire plutôt que certains membres de ce personnel et de leurs familles doivent partager les frais ou payer les frais de déménagement alors qu'ils n'avaient pas à le faire auparavant ?

M. PEARKES: Oh ! non. Les barèmes du transport, en ce qui concerne les frais de voyage des particuliers, n'ont pas été touchés. Mais on a procédé à un